

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

JEUDI 30
AVRIL 2020

CORONAVIRUS : Les brèves économiques livronnaises #2



Les contours du déconfinement annoncé le 11 mai supportent encore beaucoup d'imprécisions. Le rôle de chacun reste à définir. Mais surtout, un certain nombre d'éléments devront trouver à s'appliquer dans des textes légaux n'existant pas à ce jour. Des décisions sont repoussées au 2 juin et les bars, cafés et restaurant resteront fermés après le 11 mai. Il n'en demeure pas moins qu'il va être nécessaire de préparer la reprise. Malgré tout, des points semblent impacter les entreprises : modification de l'activité partielle au 1er juin en réduisant probablement les niveaux de prise en charge. Incitation à poursuivre le télétravail pendant 3 semaines après le 11 mai. Port du masque recommandé dans les entreprises et imposition possible dans les commerces. De nombreux sujets d'importance vont être au rendez-vous pour réussir cette reprise. Cette newsletter insistera sur les sujets des masques, de la reprise d'activité et des informations récentes.

Un fonds d'urgence pour les entreprises de moins 10 salariés

Pour les très petites entreprises et associations du territoire : mise en place d'un fonds d'urgence par la CCVD dédié exclusivement aux entreprises n'ayant pu bénéficier du Fonds national de solidarité ou d'un prêt bancaires.

L'intercommunalité abondera ce fonds régional spécifique qui permettra d'effectuer des avances remboursables de 3000 à 20 000€, sans obligation de co-financement, sans garantie demandée au dirigeant, des conditions de remboursement sur 4 ans avec un différé de 18 mois, mobilisable jusqu'au 31/12/2020. Toutes les entreprises de moins de 10 salariés, de tous types (société, EI, micro-entrepreneurs, associations, coopératives) dont le CA ou total bilan < 1M€, et ce dès la phase de post création.

Le dispositif sera opérationnel début juin, nous vous informerons des modalités pour présenter votre dossier.

<https://www.valdedrome.com/covid-19-mesures-durgence-et-soutien.html>

Masques

Les masques sont un moyen de protection complémentaire et ne seront jamais aussi efficace que le respect strict des mesures barrières. Donc l'arsenal de la protection des salariés et du public ne peut se faire que par une adaptation de son ancienne organisation. Pour autant et au regard des derniers discours du gouvernement le port du masque devient un élément à prendre en compte.

Nous vous proposons, non pas d'être exhaustif, mais de vous donner des éléments de compréhension de type de masque nécessaire au regard de votre activité, de sa bonne utilisation.

Bien que bientôt, les pharmacies, buraliste et grandes surfaces seront à même de vendre ces masques, nous souhaitons vous indiquer une liste de fournisseurs dans notre région et territoire.

La commune a également choisi d'initier une démarche d'aide à la fourniture des premiers masques nécessaire à la reprise dont la collecte du besoin doit se faire auprès des services de la

Mairie par mail à ecolivron@mairie-livron.fr.

L'ensemble de ces éléments vous seront présentés dans les articles suivants :

Foire aux questions INRS

<http://www.inrs.fr/risques/biologiques/faq-masque-protection-respiratoire.html>

Quels choix de tissu

<https://www.ifth.org/2020/03/30/covid-19-publication-de-la-base-de-donnees-avec-caracterisation-matiere-pour-la-realisation-de-masques-de-protection/>

Vidéo bien ajuster son masque respiratoire

<https://www.youtube.com/watch?v=zl2-ChcyRaM&feature=youtu.be>

Voici une compilation des fabricants de masque de notre région et en local, en particulier vous avez un fabricant en local sur Lorient : Millet Innovation

<https://www.fichier-pdf.fr/2020/04/30/offre-masques-pro/>

[Liste des fabricants de masques](#)

[Fiche pratique](#)

[Fiche AFNOR](#)

[Note d'information du Gouvernement](#)

Plan de continuité d'activités

Vous trouverez, ci-dessous, un outil pratique (sous format Excel) et une fiche d'explication, particulièrement adapté aux TPE-PME pour les aider à structurer, piloter et tracer la reprise de l'activité, étape par étape (Relations clients / fournisseurs, Relations avec l'administration, Maintenance, Ressources humaines, Activités à maintenir au sein de l'entreprise ou chez le client, Communications, Dispositions règlementaires complémentaires, Main courante).

[Fiche explicative PCA](#)

[Outil pratique PCA](#)

Fiches métiers

Le ministère du Travail dans le cadre d'un groupe de travail piloté par l'INTEFP (Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle), avec le concours des ministères de l'agriculture et de l'économie, de l'Anses, du réseau Assurance maladie risques professionnels, de l'INRS, de l'Anact et des médecins du travail coordonnés par Présance, a rédigé des fiches conseils. Elles sont destinées aux employeurs, qui est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, mais qui seront utiles aussi à tous les travailleurs, pour se protéger des risques de contamination au COVID-19.

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protéger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

Questions-réponses en droit social

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/>
<http://www.inrs.fr/publications/juridique/focus-juridiques/focus-juridique-coronavirus.htm>

Informations Covid INRS générales et commerces

<http://www.inrs.fr/actualites/COVID-19-et-entreprises.html>

N'hésitez pas à nous contacter

Par mail à courrier@mairie-livron.fr

Par téléphone au 04 75 61 74 66

Et à nous suivre sur :

<http://www.livron-sur-drome.fr/>



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)